

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

Délibération N° 2024-29

L'an deux mille vingt-quatre, jeudi 11 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 04 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 11 Procurations : 2 Absents : 8 Votants : 13

Présents : Mireille ARNOULT, Johanna ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL.

Absents représentés : Karine BOUILLOUD (procuration à Mme Chantal RESTES), Etienne BREMAND (procuration à Mr Bruno PASTUREL).

Absents ou excusés : Marie-Claude BLAD, Frédéric DOLE, Pascale FLAGEL, Jean-Marie FREU, Sylvie LEONELLI, Julie SORLI

Secrétaire de séance : Mathieu JEAN

OBJET DE LA DELIBERATION : **DM n°3 Crédits Budgétaires**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bruno Pasturel.

1- Dotations aux amortissements 2020, 2023 et 2024 des subventions versées :

Il rappelle que le Conseil Municipal du 23 mai 2024 a adopté la délibération 2024-21, concernant la décision du traitement des subventions versées sur investissements.

En effet dans cette délibération il était expliqué la comptabilisation et la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées :

Article	Type de bien et durée d'amortissement	
	Subventions de faible valeur inférieures à 1000€ HT (seuil unitaire) – participation SDAN notamment (2041512/ 28041512)	1 an
204x/2804x...	Subventions d'équipement destinées à financer des biens mobiliers, des matériels ou des études	5 ans
204x/2804x...	Subventions d'équipement mixtes destinées à financer à la fois des biens mobiliers, du matériel ou des études ET des installations	5 ans
204x/2804x...	Subventions d'équipement destinées à financer des biens immobiliers ou des installations	20 ans
204x/2804x...	Subventions d'équipement destinées à financer des projets d'infrastructures d'intérêt national	30 ans

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 19/07/2024
Reçu en préfecture le 19/07/2024
Publié le 
ID : 031-213100365-20240711-2024_29-DE

Lors de la préparation du Budget Primitif 2024 il n'y a pas eu de prévisions concernant le SDAN 2024 qui pourrait être versée. Nous l'évaluons à 400€.

De plus il n'y a pas eu, lors des années 2020 et 2023, de dotations aux amortissements concernant ces subventions versées de 349€ et 364€.

Les crédits nécessaires doivent donc être prévus au budget au chapitre 042 en dépenses et au chapitre 040 pour les recettes.

Voici les montants correspondants pour 2024

SECTION	CHAPITRE	Montant BP	DM	Montant BP + DM
SF-D	681/042	9000€	1113€	10 113€
SF-D	TOTAL DEPENSES	9000€	1113€	10 113€
SI-R	28041512/040	0€	1113€	1113€
SI-R	28157/040	8706.25€	0	8706.25€
SI-R	28158/040	293.75€	0	293.75€
SI-R	TOTAL RECETTES	9000€	1113€	10113€

2- Crédit budgétaire subvention versée 2024 :

Il convient aussi d'allouer un crédit budgétaire au compte 2041512 chapitre 204 pour le SDAN 2024 :

SECTION	CHAPITRE	Montant BP	DM	Montant BP + DM
SI-D	2041512/204	0€	400€	400€
SI-D	TOTAL DEPENSES	0€	400€	400€

3- Intégration de frais d'études pour travaux achevés :

Notre analyse de l'actif par le Trésor Public nous montre qu'il existe des frais d'études portant sur des travaux achevés pour un montant de 22 320€. Cela concernait la toiture d'isolation de l'école maternelle, le marché 2018isomat01 de 2018.

Comptablement les frais d'études portant sur des travaux achevés doivent se faire par émission d'un titre au compte/203-041 et d'un mandat au compte/2131-041.

SECTION	CHAPITRE	Montant BP	DM	Montant BP + DM
SI-D	2131/041	0€	22 320€	22 320€
SI-R	203/041	0€	22 320€	22 320€

S'agissant des frais d'études et de maîtrises d'œuvres de la construction de l'école élémentaire, le montant s'élève à 158 877.29€, qu'il faut comptabiliser au compte d'immobilisation en cours :

SECTION	CHAPITRE	Montant BP	DM	Montant BP + DM
SI-D	231/041	0€	158 877.29€	158 877.29€
SI-R	203/041	0€	158 877.29€	158 877.29€

Enfin les 16 419€ restants correspondent au frais d'études du PLU. Ils seront réaffectés en compte 202 à la clôture de ce document.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.



4- Phase consolidation emprunt Agence France Locale (AFL):

Lors du Conseil Municipal du 04 avril 2023, par la délibération 2023-20 il a été décidé de signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale pour le projet de construction de l'école dont vous trouverez les caractéristiques en annexe.

Lors de notre phase de mobilisation il y a eu quatre demandes de tirage pour un montant total de 1 400 000€ sur les 2 500 000€ disponibles.

Le 20 juin 2024, date de début de notre phase de consolidation, l'AFL nous a versé les 1 100 000 € restant disponible.

Afin de pouvoir affecter l'ensemble à notre compte d'emprunt 1641, il convient d'effectuer les opérations suivantes :

- Émission d'un titre P503 au compte 1641/016 : 1 100 000€
- Émission d'un titre d'ordre mixte au compte 16449/016 : 1 400 000€
- Faire un certificat administratif pour opération d'ordre non budgétaire de 1 400 000€ du 16449/016 au compte 1641/016

5- Remise à zéro du solde Section investissement :

Afin de maintenir le solde de la section d'investissement à zéro, je vous propose de réduire le budget des subventions reçues de 713€. Initialement ce chapitre était budgétisé pour un montant de 480 000€. Il passe donc à 479 287€.

6- Nouvelle présentation du Budget Primitif 2024 :

Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2024 et suite aux décisions modificatives n° 2024-19 et 2024-20 du Conseil du 23 mai 2024, je vous rappelle que le Budget Primitif 2024 se présentait ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 686 900.65 €	1 959 203.99 €
Résultat comptable		272 303.34 €
CAF Brute		75 910.00 €
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	5 237 209,26 €	5 237 209.26 €
Résultat comptable		0 €

Vus les différents points que nous venons d'aborder, il est ainsi demandé aux conseillers de voter le budget primitif modifié :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 688 013.65€	1 959 203.99€
Résultat comptable		271 190.34€
CAF Brute		75 910.00 €
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	5 418 806.55	5 418 806.55€
Résultat comptable		0.00€

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 031-213100365-20240711-2024_29-DE



Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** la délibération ;

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,
Mathieu JEAN

Le présent document a été :

Publié le :

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Application de la loi 82-623 du 22/07/1982

Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.